



Membres de la Commission

Président  
de la Commission



Leon Kieres (PO)

Vice-président  
de la Commission



Dorota Arciszewska-  
-Mielewczyk (PiS)

Vice-président  
de la Commission



Marek Rocki (PO)



Włodzimierz  
Cimoszewicz (N)



Maciej Grubski (PO)



Paweł Klimowicz (N)



Janusz Rachoń (PO)



Alicja Zając (PiS)

La Commission s'occupe des questions relatives à la politique étrangère de l'Etat, aux contacts interparlementaires et aux relations économiques internationales.

La Commission des affaires étrangères, comme les autres commissions du Sénat, examine la loi budgétaire dans le domaine de ses compétences et transmet l'opinion sur cette loi à la Commission du budget et des finances publiques qui a l'exclusivité de présenter le rapport sur le budget à la séance plénière du Sénat.

Au Sénat de la VII<sup>e</sup> législature (2007-2011), la Commission des affaires étrangères est l'une des 16 commissions permanentes.

(PO) Groupe parlementaire Plateforme civique

(PiS) Groupe parlementaire Droit et Justice

(N) sans parti

La Commission des affaires étrangères succède aux commissions du Sénat de la IIe République de Pologne (1922–1939). Le Sénat d'époque confiait la charge des affaires étrangères à la Commission des affaires étrangères et militaires et à la Commission des affaires étrangères. Après la Seconde Guerre mondiale, le Sénat n'a pas repris ses fonctions, car il fut supprimé suite à la falsification par les communistes du référendum national de 1946. Au Sénat rétabli en 1989, la Commission des affaires étrangères fut l'une des premières commissions permanentes constituées. En 1995, ses compétences furent élargies par la problématique économique, et en 1997, par les affaires européennes, en raison de l'ouverture planifiée des négociations avec l'Union européenne. Elle fonctionnait jusqu'à 2004 comme Commission des affaires étrangères et de l'intégration européenne. Quand fut constituée la Commission permanente des affaires de l'Union européenne, elle retrouva son appellation d'origine, celle des affaires étrangères.

#### La Commission lors des six premières

#### législatures du Sénat rétabli (1989–2007)

Le domaine de l'activité de la Commission des affaires étrangères, lors des premières législatures du Sénat, fut défini par les priorités de la politique étrangère de l'Etat, liées à l'établissement d'un nouvel ordre international et à l'accélération du processus d'intégration européenne. Parmi les tâches majeures de la commission, il importe de citer les affaires concernant le changement des principaux objectifs de la politique étrangère, orientée sur le domaine euro-atlantique, et sur ceux liés à l'intégration avec les structures internationales de l'Occident (les Communautés européennes et le Conseil de l'Europe). Depuis le début de la Ière législature du Sénat jusqu'à l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne en 2004, la Commission réalisait les tâches liées principalement à la perspective de l'adhésion de la Pologne à l'UE, en tenant compte de la dimension économique de l'intégration. Dans la période précédant l'adhésion de la Pologne à l'UE, les travaux de la Commission se concentraient principalement sur l'adaptation

de la législation polonaise au droit communautaire. La Commission avait également la charge de la coopération régionale en Europe centrale et sur le territoire des euro-régions limitrophes à la Pologne. Le facteur important influant sur l'activité de la Commission dès le début de son fonctionnement fut l'établissement des relations de bon voisinage de la Pologne avec les Etats limitrophes. Les relations polono-allemandes avaient pris une importance particulière en 1997-2001, quand la Commission fut présidée par Władysław Bartoszewski – ancien ministre polonais des affaires étrangères, homme politique connu, aux grands mérites pour le dialogue polono-allemand. Les membres de la Commission participaient au débat public consacré à l'adhésion de la Pologne à l'OTAN et aux travaux législatifs sur la ratification de la loi sur l'adhésion de la Pologne à l'Alliance Atlantique Nord (OTAN). Les ministres des Affaires étrangères présentaient devant les membres de la Commission les informations sur les actuelles questions internationales et les orientations du développement de la politique étrangère polonaise. Aux sessions de la Commission participèrent, entre autres, Al Gore, vice-président des Etats-Unis d'Amérique, Javier Solana et lord George Robertson, secrétaires généraux de l'OTAN ainsi que Pat Cox, président du Parlement européen.

Après l'adhésion de la Pologne à l'UE, le Sénat créa la Commission des affaires de l'Union européenne qui a repris les compétences liées à la présence de la Pologne au sein de l'UE. Grâce à cela, depuis 2004, les sujets des réunions de la commission portaient plus sur les questions qui dépassaient le cadre communautaire, entre autres, celles liées à la participation de la Pologne aux missions internationales pacifiques et de stabilisation, à la politique polonaise pour le développement et à la problématique de la sécurité, y compris la sécurité énergétique.

#### La Commission lors de la VII<sup>e</sup> législature

#### du Sénat (2007–2011)

Après 2007, la Commission centra son activité sur les priorités de la politique étrangère polonaise relatives à sa présence au sein de l'UE et de l'OTAN. L'objet de l'intérêt de la Commission est la politique européenne dans le contexte

des changements apportés par le Traité de Lisbonne, liés à la création du Service européen pour l'action extérieure (SEAE). La Commission s'occupait également de l'initiative polono-suédoise du « Partenariat oriental ». Les membres de la Commission ont également traité la question de la coopération régionale suite à l'exercice, par la Pologne, de la présidence dans le cadre du Groupe de Visegrad (République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Pologne) ainsi que la conception de la nouvelle formule du Triangle de Weimar (France, Allemagne, Pologne), après l'achèvement du processus de transformation en Europe centrale et orientale. La Commission s'occupa aussi de la situation au Proche Orient et dans le Caucase du Sud. Il y eut aussi des séances solennelles de la Commission à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de l'adhésion de la Pologne à l'OTAN et du 6<sup>e</sup> anniversaire de la création du Conseil de l'Europe. Lors de la VII<sup>e</sup> législature du Sénat, la Commission introduisit des réunions à huis clos pendant lesquelles les ambassadeurs de Pologne, nouvellement nommés, présentent leurs conceptions sur l'exercice de leurs missions diplomatiques.

#### Les contacts et la coopération internationale

#### de la Commission

Le président de la Commission participe, entre autres, à la Conférence des Présidents des commissions des affaires étrangères, (COFACC), rencontre les membres du corps diplomatique accrédités en Pologne et les délégations étrangères. Les membres de la Commission prennent part aux travaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, sont membres de la délégation polonaise à l'Union interparlementaire et des délégations de la Diète et du Sénat à la Conférence parlementaire de la Mer Baltique. La Commission maintient également des contacts avec les commissions des affaires étrangères des parlements des Etats membres de l'UE et des autres pays.